

PROCES VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL **DU 25 SEPTEMBRE 2025**

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, le VINGT CINQ SEPTEMBRE à 20H00 à la Mairie, Le Conseil Municipal de la commune de Beauregard étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du 19 septembre 2025, sous la présidence de Mme Nadia GUYON, Maire.

Étaient présents : N. Guyon, M. Bouchard, X. Bouchet, E. Ferey, G. Haller, P. Lecomte, N. Macorano, S. Mousli, J. Guyot, Z. Ait Hellal, A. Petit, F. Pichon, A. Tardy

Absents excusés : J.F Blanchard donne pouvoir à A. Petit

Absents : M. Desigaud

Secrétaire de séance : F. Pichon

Ouverture de la séance à 20h00

• **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 28 Août 2025**

➔ Approbation 12 voix POUR, 2 voix ABSTENTION (A. Petit, E. Ferey) et 0 voix CONTRE

Les conseillers A. Petit et E. Ferey s'abstiennent pour cause d'absence au Conseil Municipal concerné.

• **Passage d'une convention avec l'association Ain Câlin de Guess pour la gestion de chats errants :**

Le conseil aborde la question de la prolifération des chats errants mentionné en réunion de quartier dans le quartier du centre, près de l'église. Un chat errant et des chatons de la commune ont été traités (stérilisation + adoption), il reste un chat identifié qui n'a pas encore été capturé.

Le coût est important (114€ par chat), l'association intervient uniquement sur demande de la mairie. Le conseil souligne l'importance de ne pas nourrir les chats errants pour ne pas fixer les populations.

➔ Approbation à l'unanimité

• **Autorisation à Mme le Maire au lancement des travaux de remplacement de la chaudière de la mairie par une chaudière à granulé de bois pour un montant maximum de 30000€**

M. Bouchard et J. Guyot expliquent le résultat des études réalisées en commission travaux+finance concernant le changement de la chaudière de la mairie qui a « explosé » au printemps.

L'ALEC Ain (Agence Locale de l'Energie et du Climat) a réalisé un audit et une étude initiale comparative sur différentes sources d'énergies (gaz, pompe à chaleur, bois). L'énergie bois est celle conseillée et permet les plus faibles coûts de fonctionnement. De plus, cet investissement peut prétendre à une subvention CCR (Contrat Chaleur Renouvelable) de 12000€ et conduire à un

retour sur investissement de 5,5 ans par rapport à une chaudière gaz. Le conseil propose de ne pas attendre la confirmation de cette subvention étant donné l'urgence de pouvoir rétablir le chauffage avant l'hiver, l'ALEC ayant confirmé que cette subvention est le minimum qui sera accordé. Des subventions CEE (Certificat Economie d'Energie) peuvent aussi être demandées.

Plusieurs devis ont été demandés pour chacune des sources d'énergie, le choix est pris de privilégier la solution « bois » du fait de son caractère économique en termes de coûts de fonctionnement qui rend le système rentable dès 5,5 années alors que son espérance de vie est de 25 ans. Cette solution nécessite un système de stockage du combustible qui sera installé dans la serre où se trouve la chaudière, ce système monopolisera la majeure partie de cet espace.

→ Approbation à l'unanimité

- **Autorisation à Mme le Maire au lancement des travaux de sécurisation et les travaux préparatoires à la réfection de la toiture de la salle des fêtes ainsi que des éléments endommagés pour un maximum de 35000€**

Les fuites de toiture de la salle des fêtes la rendent inutilisable, l'électricité est coupée et ne peut être remise en fonction avant le traitement des fuites. La cause est la vétusté de la toiture et une conception initiale défectueuse. L'assurance ne prendra pas en charge les travaux de changement de toiture.

Face à l'urgence, le conseil adopte une stratégie en deux phases, recommandée par les entreprises consultées : - **Phase 1 (Urgence)** : Sécurisation du bâtiment. Cela consiste à déposer les tuiles, poser un écran sous-toiture et un litelage neufs, puis bâcher l'ensemble avant remise en fonction de l'électricité. Cette intervention, chiffrée autour de 30 000 €, permettra de rendre la salle de nouveau utilisable dès le mois de novembre et ne constitue pas une dépense à fonds perdus, car ces travaux font partie intégrante de la réfection future. - **Phase 2 (Définitive)** : Réfection complète de la toiture et des dégâts intérieurs (plafond, électricité, isolation). Cette phase, estimée à environ 40 000 € supplémentaires, sera lancée ultérieurement, ce qui laisse le temps de monter les dossiers de subvention et de mener une réflexion plus approfondie sur d'éventuelles améliorations (éclairage, etc.).

→ Approbation à l'unanimité

- **Décisions modificatives pour l'installation d'une chaudière à la mairie :**

- Ajout de 20 000 € au compte 2135 opération chaudière mairie du budget dépense d'investissement
- Réduction de 8 000€ du compte 231 opération rénovation salle d'activité du budget dépense d'investissement
- Ajout de 12 000€ au compte 1328 en subvention CCR du budget recette d'investissement

→ Approbation à l'unanimité

• **Autorisation à Mme le maire de procéder au rachat du stock et au règlement des frais liés à l'acquisition de la maison Guillermand auprès de l'Etablissement Public Foncier de l'Ain :**

En 2020, la commune a signé une convention avec l'EPF pour le portage de ce bien (valeur de 605 900 €). Depuis, une partie du bien a été vendue en 2025 (228 500 €) et la commune a versé des annuités, remboursant 252 473 € en capital. **Dette restante à solder pour devenir propriétaire : 127 702,82 €.** Ce remboursement est nécessaire pour procéder à la vente des 2 appartements décidée en avril 2025 afin de procéder au désendettement de la commune (environ 30% contre plus de 100% actuellement), reconstituer une trésorerie et redonner une capacité de financement des projets futurs.

Les décisions modificatives liées à cette opération sont les suivantes :

- Ajout de 228 000€ au chapitre 24 des recettes d'investissement au titre de la cession d'un bien immobilier
- Ajout de 380 200€ au chapitre 41 article 27638 des recettes d'investissement pour solder le compte 27638 des annuités EPF déjà payées.
- Réduction de 128 000€ au chapitre 27 article 27638 des dépenses d'investissement pour solder le portage financier et la dette EPF
- Réduction de 100 000€ de l'article 1641 des dépenses d'investissement pour le remboursement partiel de l'emprunt bancaire
- Réduction de 380 200€ au chapitre 41 article 2132 des dépenses d'investissement pour rentrer le bien à l'actif de la commune

➔ Approbation à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h31.

OBSERVATIONS :

Secrétaire de séance,
Fabien PICHON



Maire,
Nadia GUYON



Questions diverses :

Étude du ruisseau "Le Corneau" – J. Guyot :

Une présentation est faite sur les résultats d'une étude menée par la communauté de communes sur "Le Corneau", le ruisseau qui traverse le village. L'étude révèle une eau de bonne qualité et un cours d'eau en bon état, qualifié de "remarquable". Il est suggéré que ce ruisseau pourrait faire l'objet de projets de valorisation (parc, sentier pédagogique pour l'école) pour créer une continuité écologique.

Point sur l'état des budgets – F. Pichon

Un point rapide est fait sur l'exécution budgétaire à fin août :

- **Budget de fonctionnement** : Les projections de dépenses et recettes sont toutes deux inférieures aux prévisions d'environ 16 000 €, ce qui conduit à un équilibre précaire. L'autofinancement espéré sera faible cette année. Des points de vigilance sont notés sur les charges de personnel et les recettes de services (manque sur les locations).

- **Budget d'investissement** : Hormis le parking à la Grand Croix, les dépenses sont principalement des opérations "subies" (imprévues et urgentes ou héritées) comme la chaudière, la salle polyvalente, la vidéo surveillance et la maison Guillemard au détriment des nouveaux projets comme la sécurité voirie.

Projets de voirie et de sécurité – M. Bouchard

Un tour du village a été réalisé avec une entreprise de TP pour identifier 14 points d'intervention sur la voirie. Ces travaux sont classés en trois phases de priorité. La phase 1, envisagée à court terme, inclut l'installation de coussins berlinois, la réfection de bordures et des aménagements pour ralentir la vitesse et améliorer la propreté et la sécurité du village.

Bilan de l'action sociale de la communauté de communes – S. Mousli

Un bilan de l'action sociale (enfance, jeunesse, handicap) de la communauté de communes CCDSV est présenté. Le constat est que la commune, de par sa petite taille et sa situation excentrée, n'est que très rarement concernée ou bénéficiaire des dispositifs mis en place, qui se concentrent sur les pôles plus importants.

Organisation du repas des aînés et indisponibilité de la salle des fêtes – N. Guyon

En raison de l'indisponibilité de la salle polyvalente, le repas des aînés se tiendra à la salle des fêtes de Jassan, prêtée gracieusement. Un système de covoiturage sera proposé. Les membres du conseil sont sollicités pour l'organisation (mise en place le samedi, service, rangement le dimanche soir).

Des solutions de relocalisation temporaires ont été mise en place avec les diverses associations utilisatrices de la salle des fêtes avec l'aide de communes voisines.

Situation du maraîcher local – N. Guyon

Une question est posée sur l'absence du maraîcher. Il est précisé qu'il a pris un mois de congé et qu'il devrait revenir la semaine suivante.